



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance :

Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

N°EC : 289-220-8

Synonymes : Sans plomb 95

Code du produit : E95

N°CAS : 86290-81-5

1.2.1 Utilisation recommandée de la substance :

Les utilisations recommandées pour ce produit sont explicitées dans les scénarii d'exposition (voir chapitre 17).

1.2.2 Utilisation non-recommandée de la substance :

Les utilisations non décrites par les scénarii d'exposition (voir chapitre 17) sont à proscrire.

1.3 Renseignements en cas d'urgence:

Service : Tamoil SA

Téléphone : +41(0)22.791.83.58 +41(0)22.710.28.25

E-mail de la personne responsable : quality@tamoil.ch

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance :

Conformément à la Régulation CLP 1272/2008/CE	Conformément à la Directive DSD 67/548/CEE
Flam. Liq 1, H224 Asp. Tox. 1, H304 Carc. 1B, H350 Muta. 1B, H340 STOT SE3, H336 Skin Irrut. 2, H315 Repr. 2, H361FD Aquatic Chronic 2, H411	F+ ; R12 T ; R45 T ; R46 Xn ; R62 Xn Xn ; R65 R67 Xi ; R38 N ; R51/53



2.2 Etiquetage :

La substance est classée comme dangereuse par le règlement 1272/2008/CE et ses amendements.

Classification :

Extrêmement inflammable, Cancérigène catégorie 2, Mutagène Catégorie 2, Toxique à la reproduction Catégorie 3, Nocif, Irritant, Dangereux pour l'environnement

Symboles :



Mention d'avertissement :

Danger

Mention de danger :

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H350 - Peut provoquer le cancer

H340 - Peut induire des anomalies génétiques

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H315 - Provoque une irritation cutanée

H361FD - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Conseils de prudence :

• Prévention

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer.

P281 - Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

• Intervention

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333 - NE PAS faire vomir

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

• Stockage

P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres éléments de risque

Effets néfastes sur la santé:

Peut provoquer le cancer. Nuit à la santé, danger de lésions sérieuses lors d'inhalation prolongée, de contact avec la peau et d'ingestion. En cas d'ingestion accidentelle, le produit peut être aspiré dans les poumons en raison de sa faible viscosité et donner naissance à une pneumopathie d'inhalation se développant dans les heures qui suivent (surveillance médicale indispensable pendant 48 h). Les vapeurs ou brouillards sont irritants pour les muqueuses notamment oculaires. Produit contenant du benzène à effet leucémique, ainsi que du n-hexane, avec effet toxique et neurologique par le métabolite.

A forte concentrations, elles exercent une ACTION SUR LE SYSTEME NERVEUX

CENTRAL : céphalée, vertiges, somnolence voir perte de connaissance avec parfois troubles convulsifs nécessitant des secours rapides.


Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95
Effets sur l'environnement:

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Danger pour l'eau; ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ou les regards. Vapeurs plus lourdes que l'air. Des sources d'ignition éloignées peuvent présenter un danger. De grandes quantités peuvent polluer le sol et les nappes phréatiques. Bioaccumulation possible.

Institut suisse de sécurité PN2

Dangers physico-chimiques:

Extrêmement inflammable. Les vapeurs, plus denses que l'air, peuvent se répandre le long du sol, avec risque d'explosion très élevé. Les frottements dus à l'écoulement du produit créent des charges d'électricité statique capables de générer des étincelles provoquant INFLAMMATION OU EXPLOSION.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS
3.1 Nature chimique:
Description : Essence; naphta à point d'ébullition bas - non spécifié

Combinaison complexe d'hydrocarbures composée principalement de paraffines, de cycloparaffines et d'hydrocarbures aromatiques et oléfiniques dont la majorité possède un nombre de carbones supérieur à C3 et dont le point d'ébullition se situe approximativement entre 30 °C et 260 °C.

Numéro CAS : 86290-81-5

Pureté : 100% (V/V)

3.2 Etat physique:

Liquide

3.3 Substance contribuant aux dangers :

Nom chimique	Numéro		Classification		Concentration
	CAS	EC	67/548/CEE	1272/2008/CE	
Essence	86290-81-5	289-220-8	F+ , R12 T, R45 T R46 Xn R63 Xi, R38 Xn, R62, R65, R67 N, R51/53	Danger H224 Danger H304 Danger H340 Danger H350 Attention H315 Attention H336 Attention H361FD H411	100%(V/V)

3.4 Composants de la substance contribuant aux dangers :

Nom chimique	Numéro		Classification		Concentration
	CAS	EC	67/548/CEE	1272/2008/CE	
n-Hexane	110-54-3	203-777-6	Xn, R48/20 F, R11 N, R51/53	Danger H225 Attention H361 Danger H304 Attention H373 Attention H315	12-18 %(V/V)

**Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95**

				Attention H336 H411	
Toluène	108-88-3	203-625-9	F, R11 Xn, R63 Xn, R48/20, R65 Xi, R38, R67	Danger H225 Attention H361 Danger H304 Attention H373 Attention H315 Attention H336	9-11% (V/V)
Benzène	71-43-2	270-705-8	F, R11 T, R45 T, R46 T, R48/23/24/25 Xn, R65 Xi, R36/38	Danger H225 Danger H350 Danger H340 Danger H372 Danger H304 Attention H319 Attention H315	< 1 % (V/V)

Voir section 16 pour des explications relatives aux phrases R et H.

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

4.1 En cas d'inhalation :

En cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, transporter la personne atteinte à l'air libre, hors de la zone contaminée et la maintenir au chaud et au repos. Si la personne a des difficultés respiratoires ou est inconsciente, la placer dans un endroit séparé et sûr. Procéder à la respiration artificielle si elle cesse de respirer. Organiser immédiatement une assistance médicale.

4.2 En cas de contact avec la peau :

Quitter immédiatement les vêtements souillés ou éclaboussés. Laver immédiatement la partie atteinte de la peau à l'eau et au savon.

4.3 En cas de contact avec les yeux :

Si les paupières sont éclaboussées, rincer abondamment les yeux à l'eau durant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

4.4 En cas d'ingestion :

Faire appel d'urgence à un médecin. Ne pas faire vomir la victime. L'aspiration dans les poumons peut se produire directement ou suite à l'absorption, et provoquer une pneumopathie aiguë d'origine chimique

4.5 Indication pour le médecin:

Traitement symptomatique. L'ingestion orale du produit peut être déterminée par l'odeur typique. Une longue exposition peut provoquer des vertiges et des maux de tête. Les yeux et le nez réagissent par l'irritation des muqueuses. Lors d'action forte, des palpitations jusqu'à l'arrêt cardiaque sont possibles.



5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse, dioxyde de carbone (CO₂) et poudre chimique sèche. Cette action ne doit être effectuée que par du personnel ayant subi l'entraînement adéquat.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace; on peut toutefois l'utiliser avec profit pour refroidir les récipients exposés au feu et disperser les vapeurs.

Eau interdite sous forme de jet bâton car elle provoque la dispersion des flammes.

L'action simultanée de mousse et d'eau sur une même surface est à proscrire (l'eau détruit la mousse).

5.2 Dangers spécifiques:

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et se trouvent de ce fait près du sol.

Même des sources d'ignition éloignées peuvent présenter un danger. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.

5.3 Mesures contre incendie et explosion :

Code des dangers (Institut suisse de la sécurité): F 1 | Fu PN2

5.4 Equipement de protection spéciale des intervenants:

Dans les cas de forte formation de fumée et de vapeurs, l'équipement de protection des voies respiratoires et des yeux est indispensable pour le groupe d'intervention. Dans des locaux fermés, utiliser les appareils respiratoires autonomes.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles :

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Aérer soigneusement les locaux concernés. Eloigner toutes les sources d'ignition se trouvant à proximité, les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol jusqu'aux sources d'inflammation. Les vêtements souillés présentent un danger d'incendie; ils doivent être changés et lavés immédiatement. Tenir à distance toute personne étrangère à l'intervention.

6.2 Précaution pour la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 En cas de fuite/épandage :

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les cours d'eau et les nappes phréatiques.

Absorber ou retenir le liquide avec du sable, de la terre ou toute matière absorbante.

Recouvrir les déversements de mousse afin de réduire le risque d'ignition. Récupérer le contenu dans un récipient et procéder ensuite à son élimination selon les prescriptions.

En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement.



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation:

Précautions :

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Ne jamais aspirer ce produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Prévention de l'exposition des travailleurs:

Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié d'entreprise spécialisée.

Manipuler à l'air libre ou dans des locaux bien ventilés. Ne pas fumer. Conserver les produits à l'écart des aliments et boissons. Porter des chaussures de sécurité et des vêtements couvrants ne générant pas de charges électrostatiques. N'intervenir que sur des réservoirs froids, dégazés et aérés. Ne jamais amorcer le siphonage d'un réservoir avec la bouche. Ne pas utiliser les carburants comme dissolvants ou diluants. Réaction dangereuse en cas de contact avec les agents oxydants forts.

Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les muqueuses. Eviter la formation de vapeurs, brouillards ou aérosols.

Prévention des incendies et des explosions:

Manipuler à l'abri de toutes sources potentielles d'ignition et de chaleur. Utiliser du matériel de sûreté conforme à la zone explosive ATEX. Concevoir les installations pour éviter toute propagation de nappe enflammée. Ne pas employer d'air ou d'oxygène comprimé dans le transvasement ou la circulation des produits. Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. N'intervenir que sur des réservoirs froids, dégazés et aérés.

7.2 Stockage :

Mesures techniques :

Utiliser du matériel antidéflagrant et des installations électriques conformément à la réglementation en vigueur. Prévenir toute accumulation d'électricité statique. Mise à terre ou raccordement de tout équipement et appareil. Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides).

Conditions de stockage :

Stocker les conditionnés à l'extérieur ou dans des locaux bien ventilés. Conserver les récipients bien fermés, dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Matériaux d'emballage :

N'utiliser que des récipients, résistant aux hydrocarbures aromatiques. Utiliser les récipients en acier, acier inoxydable ou en polyéthylène haute densité (HDPE).

Données particulières:

Ne pas stocker avec des produits fortement oxydants. Lors du stockage de grandes quantités, établir un plan de mesures en cas d'incident, et en informer le Service local du feu.



8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition de la substance :

Source (Pays)	Nom chimique	[Numéro CAS]	VME – 8h/j		VLE – 4x15min	
			ml/m ³	mg/m ³	ml/m ³	mg/m ³
SUVA (CH)	Essence	[86290-81-5]	300	1100	-	-

8.1.2 Valeurs limites d'exposition des composants dangereux :

Source (Pays)	Nom chimique	[Numéro CAS]	VME – 8 h/j		VLE – 4x15 min	
			MI/m ³	Mg/m ³	MI/m ³	Mg/m ³
SUVA (CH)	Benzène	[71-43-2]	0.5	1.6	-	-
SUVA (CH)	Toluene	[108-88-3]	50	190	200	760
SUVA (CH)	n-Hexane	[110-54-3]	50	180	400	1440

8.2 Mesures d'ordre technique:

Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée avec du matériel antidéflagrant. Dans le cas de travaux dans des cuves ou réservoirs, prendre les précautions d'usage.

8.3 Protections individuelles

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle.

Protection respiratoire:

En cas de risque (atmosphère mal ventilée), port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire. En cas d'utilisation de masque ou demi-masque : Cartouche pour vapeurs organiques, type Ax.

Protection des mains:

Gants imperméables, résistant aux hydrocarbures et avec isolation thermique.

Protection des yeux :

Lunettes en cas de risque de projections.

Protection de la peau et du corps :

Selon nécessité, écran facial, bottes, vêtements autres que les mains: imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité.

Autres :

En cas de contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement à l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence

Etat physique:

Liquide

Méthode standard

Couleur :

Jaune paille

Odeur :

Typique

Densité à 15°C

720-775 kg/m³

ISO 12185

Pression de vapeur à 37.8°C

Qualité d'été

45-60 kPa

ISO 13016-1

Qualité d'hiver

60-90 kPa

ISO 13016-1

Température d'allumage à l'air à 1 bar

280 °C

Point d'éclair

< -40 °C

ASTM D93


Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

Plage d'ébullition	30-215 °C
Viscosité à 20°C	0.5-0.6 mm ² /s
Limite inférieure d'explosion	1.4 Vol.-%
Limite supérieure d'explosion	7.6 Vol.-%
Solubilité dans l'eau	0.003 - 0.010 kg/m ³
Coefficient de solubilité à l'eau de n-Octanol	log Pow = 3 -6

10. STABILITE ET REACTIVTE

STABLE AUX TEMPERATURES USUELLES DE STOCKAGE, DE MANIPULATION ET D'EMPLOI.

10.1 Conditions à éviter:

La chaleur, les étincelles, les points d'ignitions, les flammes, l'électricité statique.

10.2 Matières à éviter:

Les agents oxydants forts.

10.3 Produits de décomposition dangereux:

Aucun dans les conditions normales de stockage. La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies.

10.4 Autres indications:

Forme un mélange explosif avec l'air.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Source d'évaluation :

D'après l'évolution des données toxicologiques des composants, le produit devrait avoir les caractéristiques suivantes selon les critères réglementaires en vigueur.

11.2 Toxicité aiguë – Effets locaux

Voie d'exposition	Méthode testée	Valeur	Commentaire
Orale	LD ₅₀ (Lapin)	> 5000 mg/kg	Nocif : on diagnostique des diarrhées et des modifications de l'ensemble du système intestinal pour tous les groupes de dosage. (surveillance médicale indispensable pendant 48 h)
Cutanée	LD ₅₀ (Rat)	> 2000 mg/kg	Irritant
Inhalation	LC ₅₀ (Rat)	> 5.2 mg/kg	Contient du benzène, les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses.

11.3 Toxicité chronique – Effet à long terme

Inhalation:

Contient du benzène, les vapeurs et les aérosols peuvent être irritants pour les voies respiratoires et les muqueuses. Effets neurotoxiques possibles à la suite d'inhalation abusive.

**Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95****Cutanée :**

Le contact fréquent ou prolongé avec la peau dégraisse cette dernière et engendre finalement une inflammation cutanée. Peut provoquer des dermatoses avec risque d'allergie secondaire.

Sensibilisation respiratoire et cutanée:

Aucun effet de sensibilisation n'est probable.

Cancérogénèse :

Cancérogène, contient du benzène classé cancérogène catégorie 1.

Mutagenèse :

Mutagène, contient du benzène classé mutagène catégorie 2.

Effet sur la reproduction :

Toxique pour la reproduction, contient du toluène classé toxique pour la reproduction catégorie 3.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Informations générales sur l'écotoxicité :

LC/EC50 > 1-10 mg/l, pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Classe de mise en danger des eaux de l'Institut suisse de sécurité: PN2

12.2 Mobilité du produit :

Aérienne :

Le produit s'évapore dans l'atmosphère et se disperse plus ou moins en fonction des conditions locales. Il peut néanmoins stagner en nappe dans les parties basses en atmosphère calme ou confinée. Dans l'air les hydrocarbures sont photo-dégradés par réaction avec les radicaux hydroxyles. Leur demi-vie varie de 0,5 jour (n-dodécane) à 6,5 jours (benzène).

Terrestre :

Le produit est immobilisé par absorption sur les particules du sol, néanmoins le produit peut s'infiltrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.

Aquatique :

Le produit flotte et s'étale à la surface de l'eau sous forme liquide. Une faible fraction peut s'y solubiliser.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Potentiellement bioaccumulable. Les composés hydrocarbonés constituant ce produit ont de log K_{ow} de 3 à 6.

12.4 Persistance et dégradabilité :

Probablement non facilement biodégradable, néanmoins tous les composants sont intrinsèquement biodégradables. Absence de données expérimentales sur le produit fini.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Elimination des déchets

Ne donner le produit à éliminer qu'à des entreprises agréées.

13.2 Code de déchet ODS: 1222, Catégorie 2

13.3 Elimination des emballages:

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosives. Remettre à un éliminateur agréé.



14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport sur terre ADR/RID/GGVS/GGVE

Classe	3
Groupe emballage	II
Etiquette de danger:	3 F1 (liquide inflammable)
Désignation:	Essence pour automobile
Chiffre de Kemmler	33
Numéro UN	1203



Navigation fluviale AND/ADNR

Classe	3
Groupe emballage	II
Etiquette de danger	3 F1 (liquide inflammable)
Désignation	Essence pour automobile
Catégorie bateaux	
Chiffre de Kemmler:	33
Numéro UN:	1203

Transport sur mer IMDG/GGV

Numéro UN	1203
Classe	3
Groupe d'emballage	II
Etiquette de danger	3
Polluant marin	
Désignation	Essence pour automobile

Transport aérien OACI/IATA

Numéro UN	1203
Classe	3
Etiquette de danger	3 F1 (liquide inflammable)
Désignation	Essence pour automobile

Autres informations:

Transport interdit dans la cabine des passagers des avions de ligne!

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation Européenne :

REACH 1907/2006 CE
CLP 1272/2008 CE

Réglementation Nationale (Suisse) :

Classe de toxicité :

5, BAG-EDV No. G-2784

Numéro d'appel d'urgence :

Centre d'information toxicologique, Zurich: 01/251 51 51

Ordonnance sur les accidents majeurs :

Quantité limite de stockage 200'000 kg

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité est établie en application de l'article 52, suivant les exigences de l'Annexe 2 de l'Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (OChim RS 813.11) et est conforme au règlement REACH 1907/2006/EC.

Lors de sa réalisation, toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer la validité de cette fiche signalétique et des informations qu'elle contient lors de son émission. Ces informations ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences nationales sanitaires, sécuritaires et environnementales. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

garantie des propriétés spécifiques de nos produits. Elle ne lie pas Tamoil.

Conformément à l'alinéa 5 de l'article 54 OChim, cette fiche est remise gratuitement à l'acquéreur de produit qui utilise ce dernier à titre professionnel ou commercial. Elle ne dispense en aucun cas les notices techniques d'utilisation et ne constitue qu'une aide pour son destinataire afin de remplir les obligations lui incombant. L'énumération des prescriptions qui y sont faites n'est pas exhaustive.

Ainsi, l'acquéreur est seul et entièrement responsable, de s'enquérir, de connaître et d'appliquer toutes mesures utiles, nécessaires et adéquates, même non mentionnées, en cas de sinistre, et de prendre toutes dispositions réglementant son activité. Il est précisé que quiconque fait usage de produits, de substances, doit veiller à ce qu'ils ne présentent pas de danger pour l'environnement ou, par le biais de celui-ci, pour l'homme.

Il est rappelé que ce produit est dangereux et toxique et que son utilisation est effectuée sous la seule et entière responsabilité de l'acquéreur. Le produit ne doit, en outre, être utilisé qu'aux fins pour lesquels il est destiné : carburant pour les moteurs à allumage commandé.

Références bibliographiques :

[1] Confédération Suisse, RS 813.11, *Ordonnance sur les produits chimiques (Ochim)*, (Mai 2005)

[2] CONCAWE, *Guidance to Regulation (EC) No 1272/2008 on Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures*, (Mai 2009)

[3] CONCAWE, Rapport 6/05, *Classification and labelling of petroleum substances according to the EU dangerous substances directive*, (Juillet 2005)

[4] CONCAWE, Dossier produit 92/103, *Gasolines*, (Mars 1992)

[5] ECHA, *Guidance on the Application of the CLP*

I U C L I D 5 . 2 . B a s e d e d o n n é e s (F é v r i e r 2 0 1 0)

17. SCENARII D'EXPOSITION

Table 17.0 : Description des utilisations identifiées et des Scénarii d'exposition.

N°	Utilisation	Secteur	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet environnemental (ERC)	Catégorie de rejet environnemental spécifique (SpERC)
1	01 - Fabrication de la substance (classée comme R45 ou R46 ou R62 ou R63 (contenant 0% à 1% de benzène))	Industriel	3, 8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	1, 4	ESVOC SpERC 1.1.v1
2	01b - Utilisation de la substance comme intermédiaire (classée comme R45 ou R46 ou R62 ou R63 (contenant 0% à 1% de benzène))	Industriel	3, 8, 9	NA	1, 2, 3, 4, 8a, 8b, 15	6a	ESVOC SpERC 6.1a.v1
3	01a – Distribution de la substance (classée comme R45 ou R46 ou R62 ou R63 (contenant 0% à 1% de benzène))	Industriel	3	NA	1, 2, 3, 8a, 8b, 15	1, 2, 3, 4, 5, 6a, 6b, 6c, 6d, 7	ESVOC SpERC 1.1b.v1
4	02 - Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges (classée comme R45 ou R46 ou R62 ou R63 (contenant 0% à 1% de benzène))	Industriel	3, 10	NA	1, 2, 3, 8a, 8b,	2	ESVOC SpERC 2.2v1


Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

5	3a - Utilisation dans les revêtements : industriel (classée comme R45 ou R46 ou R62 ou R63 (contenant 0% à 1% de benzène))	Industriel	3	NA	1, 2, 3, 8a, 8b, 15	4	ESVOC SpERC 4.3a.v1
6	4a – Utilisation dans des produits de nettoyage (classée comme R45 ou R46 ou R62 ou R63(contenant 0% à 1% de benzène))	Industriel	3	NA	1, 2, 3, 8a, 8b,	4	ESVOC SpERC 4.4a.v1
7	12a – Utilisation comme combustible (classée comme R45 ou R46 ou R62 ou R63 (contenant 0% à 1% de benzène))	Industriel	3	NA	1, 2, 3, 8a, 8b, 16	7	ESVOC SpERC 7.12a.v1
8	12b – Utilisation comme combustible : professionnel (classée comme R45 ou R46 ou R62 ou R63 (contenant 0% à 1% de benzène))	Profesional	22	N/A	1, 2, 3, 8a, 8b, 16	9a, 9b	ESVOC SpERC 9.12b.v1
9	12c – Utilisation comme combustible : consommateur (classée comme R45 ou R46 ou R62 ou R63 (contenant 0% à 1% de benzène))	Consomateur	21	13	N/A	9a, 9b	ESVOC SpERC 9.12c.v1
10	19 - Production et traitement de caoutchouc (classée comme R45 ou R46 ou R62 ou R63(contenant 0% à 1% de benzène))	Industriel	3, 10, 11	NA	1, 2, 3, 8a, 8b, 15	1, 4, 6d	ESVOC SpERC 4.19.v1

17.1 Fabrication de la substance
1.1. Identification du scenario d'exposition
Titre : Fabrication de la substance

Descripteurs utilisation
Secteur d'utilisation :

3, 8, 9

Catégorie du procédé :

1, 2, 3, 8a, 8b, 15.

Plus d'informations concernant la cartographie et les affectations des codes PROC sont disponibles dans la Table 9.1

Catégorie de rejet environnemental : 1.4

**Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95****Catégorie de rejet environnemental spécifique :**

ESVOC SpERC 1.1v1

Procédés, tâches et activité concernés :

Production de substance ou utilisation dans un procédé chimique ou agent d'extraction dans un système fermés ou confiné. Inclus les expositions accidentelles liés au recyclage/récupération, transfert de matière, stockage, échantillonnage, activité associé au laboratoire, maintenance et chargement (incluant les navires/péniches maritime, les véhicules sur route/rail et les conteneurs).

Méthode d'évaluation

Voir partie 3.

1.2. Conditions opérationnelles et mesures pour la gestion du risque**1.2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Caractéristique du produit****Apparence du produit :**

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression standard. OC5.

Concentration de la substance dans le produit :

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit allant jusqu'à 100% (Sauf si mentionné différemment). G13.

Quantité utilisé : Pas applicable.**Fréquence et durée d'utilisation/exposition :**

Couvre les expositions journalière allant jusqu'à 8 heures (Sauf si mentionné différemment). G2.

Facteurs humains non-influencés par la gestion du risque :

Pas applicable.

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition :

Opération réalisée à haute température (> 20°C au d dessus de la température ambiante). OC7. Considère qu'un bon standard basique d'hygiène professionnelle est implémenté G1

Scénario de contribution : Mesures de la gestion du risque spécifique et conditions opérationnelles**Mesures générales (irritant cutanée). G19 :**

Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (certifié EN374) en cas probable de contact du produit avec les mains. Nettoyer les contaminations/éclaboussures dès qu'elles se produisent. Laver la peau contaminée immédiatement. Fournir aux employés une formation basique pour prévenir/minimiser l'exposition et pour communiquer tous les effets cutanés qui pourraient se développer. E3.

Mesures générales (cancérogène). G18 :

Considérer les avancées techniques et les améliorations du procédé (incluant l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Minimiser l'exposition en utilisant des mesures tel que systèmes fermés, équipements dédiés and ventilation adaptée générale/locale des gaz d'échappement. Vidange des systèmes et purge des lignes de transfert avant de casser le confinement. Nettoyage/chasse des équipements, si possible, avant maintenance.

En cas d'exposition potentielle : Restreindre l'accès au personnel autorisé ; fournir une formation spécifique pour l'activité aux opérateurs pour minimiser l'exposition ; porter des gants adaptés (certifié EN374) et combinaisons pour éviter les contaminations de la peau ; porter une protection respiratoire quand son utilisation est identifiée pour certain scénario contribuant ; nettoyer les éclaboussures immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité.



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

Inspecter, tester et maintenir toute les mesures de contrôle régulièrement.

CS15 Expositions générales (Système fermé) + CS56 avec prise d'échantillons :

Manipuler la substance dans des systèmes fermés. E47. Prise d'échantillons via une loupe fermée ou autre système permettant d'éviter l'exposition. E8. Porter des gants adaptés certifiés EN374. PPE15

CS15 Expositions générales (Système fermé) + CS54 procédés continus :

Manipuler la substance dans des systèmes fermés. E47

CS15 Expositions générales (Système fermé) + CS56 procédés batch :

Manipuler la substance dans des systèmes fermés. E47
Assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur. E69

CS36 Activité au laboratoire :

Manipuler sous chappe ou implémenter une méthode équivalente adaptée pour minimiser l'exposition. E12.

CS14 Transferts de matière :

Assurer que le transfert de matière est réalisé sous confinement ou ventilation forcée. E66.

CS39 Nettoyage des équipements et maintenance :

Vidange et chasse du système avant arrêt ou maintenance. E55
Retenir les produits de vidange dans un stockage scellé en attente de leur élimination ou pour recyclage ultérieur. ENVT4
Nettoyer les éclaboussures immédiatement. C&H13
Porter des gants résistant aux produits chimiques (certifié EN374) en combinaison avec une formation "basique" des employés. PPE16

CS67 Stockage :

Assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur. E69. Stocker la substance dans un système fermé. E84.
Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans les appendices 1 à 3.

1.2.2 Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit :

La substance est complexe, UVCB [PrC3]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a].

Quantité utilisée :

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1
Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 1.87E7
Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.03
Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 6.0E5
Tonnage journalier maximum du site (kg/an) : 2.0E6

Fréquence et durée de l'utilisation :

Rejet continu [FD2]
Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non-influencés par la gestion des risques :

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10
Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement :

Fraction de rejet dans l'air du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.05

Fraction de rejet aux égouts du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.003

Fraction de rejet au sol du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.0001

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher les rejets :

Les pratiques communes varient en fonction des sites, donc estimation de procédés de rejet prudent habituels [TCS1]

Conditions techniques sur site avant mesures prises pour réduire ou limiter les décharges les émissions dans l'air et les rejets dans le sol :

Empêcher la décharge des substances non-dissoutes dans ou depuis les égouts. [TCR14].

Le risque lié à l'exposition environnementale est dû à l'homme via exposition indirecte (majoritairement l'inhalation) [TCR1k]. Traitement des eaux usées sur site nécessaire. [TRC13].

Traiter les émissions dans l'air pour fournir une efficacité d'élimination de (%) : 99.0

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet des eaux réceptrices) pour fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 95.2

En cas de déchargement dans les installations de traitement des eaux usées domestiques, fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 80.4

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site :

Ne pas épandre de boue industrielle sur des sols naturels [OMS2]. Les boues doivent être incinérées, contenues ou régénérée [OMS3].

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales :

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées via traitement des eaux domestique (%) : 95.5

Efficacité totale d'élimination des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement domestique) : 99.1

Tonnage maximum autorisé sur site (M_{Safe}) : 2.0E6

Flux de traitement des eaux usées domestiques supposé ($m_3/jour$) : 10000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Pendant la production aucun déchet de la substance n'est créé [ETW4].

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets :

Pendant la production aucun déchet de la substance n'est créé [ERW2].

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans le fichier Petrorisk.

1.3 Estimation de l'exposition

1.3.1 Santé

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour estimer l'exposition sur la place de travail sauf indication contraire. G21.

1.3.2 Environnement

La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. [EE2]



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

1.4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition.

1.4.1 Santé

Les expositions prévues ne sont pas attendues de dépasser le DN(M)EL quand les mesures de gestion des risques/Conditions opérationnelles précisées dans la partie 2 sont implémentées. G22

En cas d'adoption d'autres mesures de gestion des risques/condition opérationnelles, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. G23

Les données disponibles sur le danger ne permettent pas de dériver une valeur DNEL pour les effets irritant cutanés. G32. Les données disponibles sur le danger ne montrent pas le besoin de l'établissement de DNEL pour d'autres effets sur la santé. G36. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative. G37.

1.4.1 Environnement

Ces conseils sont basés sur des conditions opératoires supposées qui peuvent ne pas être applicable à tous les sites ; ainsi un dimensionnement peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. [DSU1]. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU2]. L'efficacité d'élimination exigée pour l'air peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU3]. Plus de détails sur les technologies de dimensionnement et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpREC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) [DSU4]. Des évaluations locales dimensionnées pour les raffineries européennes a été réalisé en utilisant les données spécifiques des sites et sont jointes au fichier PETRORISK dans IUCLID, partie 13 – "Site-specific Production". [DSU6]. Si le dimensionnement révèle des conditions d'utilisation non-sécuritaire (i.e., RCRs>1), des mesures supplémentaire de gestion des risque ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site est exigée. [DSU8]. Les données mesurées ont été utilisées pour démontrer que la limite de concentration dans prédite par PETRORISK sont surévaluées. Ces données montrent qu'aucune raffineries n'a de RCRs>1 (Appendice 4 et fichier PETRORISK dans IUCLID partie 13- "Tier II worksheet").

17.2 Utilisation de la substance comme intermédiaire

2.1 Identification du scénario d'exposition

Titre : Utilisation de la substance comme intermédiaire

Descripteurs utilisation

Secteur d'utilisation :

3, 8, 9

Catégorie du procédé :

1, 2, 3, 8a, 8b, 15.

Plus d'informations concernant la cartographie et les affectations des codes PROC sont disponibles dans la Table 9.1

Catégorie de rejet environnemental :

6a

Catégorie de rejet environnemental spécifique :

ESVOC SpERC 6.1a.v1

Procédés, tâches et activité concernés :

Chargement (incluant les navires/péniches maritime, les véhicules sur route/rail et les conteneurs) de la substance dans un système fermé ou confiné, incluant l'exposition



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

incidentelle elle pendant l'échantillonnage, le stockage, le déchargement, la maintenance et les activités associées du laboratoire.

Méthode d'évaluation

Voir partie 3.

2.2. Conditions opérationnelles et mesures pour la gestion du risque

2.2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristique du produit Apparence du produit :

Apparence du produit :

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression standard. OC5.

Concentration de la substance dans le produit :

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit allant jusqu'à 100% (Sauf si mentionné différemment). G13.

Quantité utilisé :

Pas applicable.

Fréquence et durée d'utilisation/exposition :

Couvre les expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (Sauf si mentionné différemment). G2.

Facteurs humains non-influencés par la gestion du risque :

Pas applicable.

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition :

Considère que l'utilisation à lieu à une température ne dépassant pas la température ambiante de plus de 20°C. OC7. Considère qu'un bon standard basique d'hygiène professionnelle est implémenté. G1

Scénario de contribution : Mesures de la gestion du risque spécifique et conditions opérationnelles

Mesures générales (irritant cutanée). G19 :

Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (certifié EN374) en cas probable de contact du produit avec les mains. Nettoyer les contaminations/éclaboussures dès qu'elles se produisent. Laver la peau contaminée immédiatement. Fournir aux employés une formation basique pour prévenir/minimiser l'exposition et pour communiquer tous les effets cutanés qui pourraient se développer. E3.

Mesures générales (cancérogène). G18 :

Considérer les avancées techniques et les améliorations du procédé (incluant l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Minimiser l'exposition en utilisant des mesures tel que systèmes fermés, équipements dédiés and ventilation adaptée générale/locale des gaz d'échappement. Vidange des systèmes et purge des lignes de transfert avant de casser le confinement. Nettoyage/chasse des équipements, si possible, avant maintenance.

En cas d'exposition potentielle : Restreindre l'accès au personnel autorisé ; fournir une formation spécifique pour l'activité aux opérateurs pour minimiser l'exposition ; porter des gants adaptés (certifié EN374) et combinaisons pour éviter les contaminations de la peau ; porter une protection respiratoire quand son utilisation est identifiée pour certain scénario contribuant ; nettoyer les éclaboussures immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité.

Inspecter, tester et maintenir toute les mesures de contrôle régulièrement. G20.

CS15 Expositions générales (Système fermé) + CS56 avec prise d'échantillons :

Manipuler la substance dans des systèmes fermés. E47.



Prise d'échantillons via une loupe fermée ou autre système permettant d'éviter l'exposition. E8.

Porter des gants adaptés certifiés EN374. PPE15

CS15 Expositions générales (Système fermé) + OC9 Extérieur :

Manipuler la substance dans des systèmes fermés. E47

Assurez que l'opération est entreprise en plein air. E69

CS36 Activité au laboratoire :

Manipuler sous chapelle ou implémenter une méthode équivalente adaptée pour minimiser l'exposition. E12.

CS39 Nettoyage des équipements et maintenance :

Vidange et chasse du système avant arrêt ou maintenance. E55

Retenir les produits de vidange dans un stockage scellé en attente de leur élimination ou pour recyclage ultérieur. ENV4

Nettoyer les éclaboussures immédiatement. C&H13

Porter des gants résistant aux produits chimiques (certifié EN374) en combinaison avec une formation "basique" des employés. PPE16

CS67 Stockage :

Assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur. E69. Stocker la substance dans un système fermé. E84.

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans les appendices 1 à 3.

2.2.2 Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit :

La substance est complexe, UVCB [PrC3]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a].

Quantité utilisée :

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 2.21E6

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.0068

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.5E4

Tonnage journalier maximum du site (kg/an) : 5.0E4

Fréquence et durée de l'utilisation :

Rejet continu [FD2]

Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non-influencés par la gestion des risques :

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement :

Fraction de rejet dans l'air du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.025

Fraction de rejet aux égouts du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.003

Fraction de rejet au sol du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.001

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:

Les pratiques communes varient en fonction des sites, donc estimation de procédés de rejet prudent habituels [TCS1]



Conditions techniques sur site avant mesures prises pour réduire ou limiter les décharges les émissions dans l'air et les rejets dans le sol :

Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer.(TRC14)

Le risque lié à une exposition environnementale est induit par le compartiment eau de mer (TRC 1b). En cas d'évacuation vers l'unité de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis.(TRC 9)

Traiter les émissions dans l'air pour fournir une efficacité d'élimination de (%) : 80

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet des eaux réceptrices) pour fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 92.9

En cas de déchargement dans les installations de traitement des eaux usées domestiques, fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site :

Ne pas épandre de boue industrielle sur des sols naturels [OMS2]. Les boues doivent être incinérées, contenues ou régénérée [OMS3].

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales :

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées via traitement des eaux domestique (%) :95.5

Efficacité totale d'élimination des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement domestique) : 95.5

Tonnage maximum autorisé sur site (M_{Safe}) : 7.8e4

Flux de traitement des eaux usées domestiques supposé ($m^3/jour$) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Le traitement et le dépôt externe des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables. [ETW5]

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets :

La récupération et le recyclage externe des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables. [ERW3]

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans le fichier Petrorisk.

2.3 Estimation de l'exposition

2.3.1 Santé

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour estimer l'exposition sur la place de travail sauf indication contraire. G21.

2.3.2 Environnement

La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. [EE2]

2.4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition.

2.4.1 Santé

Les expositions prévues ne sont pas attendues de dépasser le DN(M)EL quand les mesures de gestion des risques/Conditions opérationnelles précisées dans la partie 2 sont implémentées. G22

En cas d'adoption d'autres mesures de gestion des risques/condition opérationnelles, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent.

G23

**Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95**

Les données disponibles sur le danger ne permettent pas de dériver une valeur DNEL pour les effets irritant cutanés. G32. Les données disponibles sur le danger ne montrent pas le besoin de l'établissement de DNEL pour d'autres effets sur la santé. G36. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative. G37.

2.4.2 Environnement

Ces conseils sont basés sur des conditions opératoires supposées qui peuvent ne pas être applicable à tous les sites ; ainsi un dimensionnement peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. [DSU1]. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU2]. L'efficacité d'élimination exigée pour l'air peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU3]. Plus de détails sur les technologies de dimensionnement et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpREC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) [DSU4].

17.3 Distribution de la substance**3.1. Identification du scénario d'exposition**

Titre : Distribution de la substance

Descripteurs utilisation

Secteur d'utilisation :

3

Catégorie du procédé :

1, 2, 3, 8a, 8b, 15.

Plus d'informations concernant la cartographie et les affectations des codes PROC sont disponibles dans la Table 9.1

Catégorie de rejet environnemental :

1, 2, 3, 4, 5, 6a, 6b, 6c, 6d, 7

Catégorie de rejet environnemental spécifique :

ESVOC SpERC 6.1a.v1

Procédés, tâches et activité concernés :

Chargement (incluant les navires/péniches maritime, les véhicules sur route/rail et les conteneurs) de la substance dans un système fermé ou confiné, incluant l'exposition accidentelle elle pendant l'échantillonnage, le stockage, le déchargement, la maintenance et les activités associées du laboratoire.

Méthode d'évaluation

Voir partie 3.

3.2. Conditions opérationnelles et mesures pour la gestion du risque**3.2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Caractéristique du produit**

Apparence du produit :

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression standard. OC5.

Concentration de la substance dans le produit :

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit allant jusqu'à 100% (Sauf si mentionné différemment). G13.

Quantité utilisé :

Pas applicable.

Fréquence et durée d'utilisation/exposition :

Couvre les expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (Sauf si mentionné



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

différemment). G2.

Facteurs humains non-influencés par la gestion du risque :

Pas applicable.

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition :

Considère que l'utilisation à lieu à une température ne dépassant pas la température ambiante de plus de 20°C. G15. Considère qu'un bon standard basique d'hygiène professionnelle est implémenté. G1

Scénario de contribution : Mesures de la gestion du risque spécifique et conditions opérationnelles

Mesures générales (irritant cutanée). G19 :

Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (certifié EN374) en cas probable de contact du produit avec les mains. Nettoyer les contaminations/éclaboussures dès qu'elles se produisent. Laver la peau contaminée immédiatement. Fournir aux employés une formation basique pour prévenir/minimiser l'exposition et pour communiquer tous les effets cutanés qui pourraient se développer. E3.

Mesures générales (cancérogène). G18 :

Considérer les avancées techniques et les améliorations du procédé (incluant l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Minimiser l'exposition en utilisant des mesures tel que systèmes fermés, équipements dédiés and ventilation adaptée générale/locale des gaz d'échappement. Vidange des systèmes et purge des lignes de transfert avant de casser le confinement. Nettoyage/chasse des équipements, si possible, avant maintenance.

En cas d'exposition potentielle : Restreindre l'accès au personnel autorisé ; fournir une formation spécifique pour l'activité aux opérateurs pour minimiser l'exposition ; porter des gants adaptés (certifié EN374) et combinaisons pour éviter les contaminations de la peau ; porter une protection respiratoire quand son utilisation est identifiée pour certain scénario contribuant ; nettoyer les éclaboussures immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité.

Inspecter, tester et maintenir toute les mesures de contrôle régulièrement. G20

CS15 Expositions générales (Système fermé) + CS56 avec prise d'échantillons :

Manipuler la substance dans des systèmes fermés. E47.

Prise d'échantillons via une loupe fermée ou autre système permettant d'éviter l'exposition. E8.

Porter des gants adaptés certifiés EN374. PPE15

CS15 Expositions générales (Système fermé) + OC9 Extérieur :

Manipuler la substance dans des systèmes fermés. E47

CS2 Procédé d'échantillonnage :

Prise d'échantillons via une loupe fermée ou autre système permettant d'éviter l'exposition. E8.

CS36 Activité au laboratoire :

Manipuler sous chapelle ou implémenter une méthode équivalente adaptée pour minimiser l'exposition. E12.

CS501 Chargement et déchargement de matière fermé:

Assurer que le transfert de matière est réalisé sous confinement ou ventilation forcée. E66.

CS39 Nettoyage des équipements et maintenance :

Vidange et chasse du système avant arrêt ou maintenance. E55



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

Retenir les produits de vidange dans un stockage scellé en attente de leur élimination ou pour recyclage ultérieur. ENVT4

Nettoyer les éclaboussures immédiatement. C&H13

Porter des gants résistant aux produits chimiques (certifié EN374) en combinaison avec une formation "basique" des employés. PPE16

CS67 Stockage :

Assurer que l'opération est réalisée à l'extérieur. E69.

Stocker la substance dans un système fermé. E84.

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans les appendices 1 à 3.

3.2.2 Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit :

La substance est complexe, UVCB [PrC3]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a].

Quantité utilisée :

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 1.87E7

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.002

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 3.75E4

Tonnage journalier maximum du site (kg/an) : 1.2E5

Fréquence et durée de l'utilisation :

Rejet continu [FD2]

Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non-influencés par la gestion des risques :

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement :

Fraction de rejet dans l'air du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.001

Fraction de rejet aux égouts du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Fraction de rejet au sol du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher les rejets :

Les pratiques communes varient en fonction des sites, donc estimation de procédés de rejet prudent habituels [TCS1]

Conditions techniques sur site avant mesures prises pour réduire ou limiter les décharges les émissions dans l'air et les rejets dans le sol :

Le risque lié à l'exposition environnementale est dû à l'homme via exposition indirecte (majoritairement l'inhalation) [TCR1k]. En cas de déchargement dans les unités de traitement des eaux usées domestique, le traitement des eaux usées sur site n'est pas exigé. [TCR9].

Traiter les émissions dans l'air pour fournir une efficacité d'élimination de (%) : 90.0

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet des eaux réceptrices) pour fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 12

En cas de déchargement dans les installations de traitement des eaux usées domestiques, fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 0



Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site :

Ne pas épandre de boue industrielle sur des sols naturels [OMS2]. Les boues doivent être incinérées, contenues ou régénérée [OMS3].

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales :

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées via traitement des eaux domestique (%) : 95.5

Efficacité totale d'élimination des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement domestique) : 95.5

Tonnage maximum autorisé sur site (M_{Safe}) : 1.1E6

Flux de traitement des eaux usées domestiques supposé ($m^3/jour$) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Le traitement et le dépôt externe des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables. [ETW3]

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets :

La récupération et le recyclage externe des déchets doivent être en conformité avec les réglementations locales et/ou nationales applicables. [ERW1]

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans le fichier Petrorisk.

3.3 Estimation de l'exposition

3.3.1 Santé

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour estimer l'exposition sur la place de travail sauf indication contraire. G21.

3.3.2 Environnement

La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. [EE2]

3.4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition.

3.4.1 Santé

Les expositions prévues ne sont pas attendues de dépasser le DN(M)EL quand les mesures de gestion des risques/Conditions opérationnelles précisées dans la partie 2 sont implémentées. G22

En cas d'adoption d'autres mesures de gestion des risques/condition opérationnelles, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. G23

Les données disponibles sur le danger ne permettent pas de dériver une valeur DNEL pour les effets irritant cutanés. G32. Les données disponibles sur le danger ne permettent pas de dériver une valeur DNEL pour les effets cancérrogènes. G33. Les données disponibles sur le danger ne montrent pas le besoin de l'établissement de DNEL pour d'autres effets sur la santé. G36. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative. G37.

3.4.2 Environnement

Ces conseils sont basés sur des conditions opératoires supposées qui peuvent ne pas être applicable à tous les sites ; ainsi un dimensionnement peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. [DSU1]. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU2]. L'efficacité d'élimination exigée pour l'air peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit

**Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95**

indépendamment soit combinées. [DSU3]. Plus de détails sur les technologies de dimensionnement et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpREC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) [DSU4].

17.4 Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges**4.1 Identification du scénario d'exposition**

Titre : Formulation et (re)conditionnement de substances et de mélanges

Descripteurs utilisation

Secteur d'utilisation :

3, 10

Catégorie du procédé :

1, 2, 3, 8a, 8b,5

Plus d'informations concernant la cartographie et les affectations des codes PROC sont disponibles dans la Table 9.1

Catégorie de rejet environnemental :

2

Catégorie de rejet environnemental spécifique :

ESVOC SpERC 2.2v1

Procédés, tâches et activité concernés :

Formulation de la substance et ses mélanges dans lot ou opérations continues dans systèmes fermés ou contenus, y compris expositions fortuites pendant stockage, transferts de matières, mélange, maintenance, échantillonnage et activités associées de laboratoire

Méthode d'évaluation

Voir partie 3.

4.2 Conditions opérationnelles et mesures pour la gestion du risque**4.2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Caractéristique du produit**

Apparence du produit :

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression standard. OC5.

Concentration de la substance dans le produit :

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit allant jusqu'à 100% (Sauf si mentionné différemment). G13.

Quantité utilisée :

Pas applicable.

Fréquence et durée d'utilisation/exposition :

Couvre les expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (Sauf si mentionné différemment). G2.

Facteurs humains non-influencés par la gestion du risque :

Pas applicable.

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition :

Considère que l'utilisation a lieu à une température ne dépassant pas la température ambiante de plus de 20°C. G15. Considère qu'un bon standard basique d'hygiène professionnelle est implémenté. G1

Scénario de contribution : Mesures de la gestion du risque spécifique et conditions Opérationnelles

Mesures générales (irritant cutané). G19 :

Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (certifié EN374) en cas probable de contact du produit avec



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

les mains. Nettoyer les contaminations/éclaboussures dès qu'elles se produisent. Laver la peau contaminée immédiatement. Fournir aux employés une formation basique pour prévenir/minimiser l'exposition et pour communiquer tous les effets cutanés qui pourraient se développer. E3.

Mesures générales (cancérogène). G18 :

Considérer les avancées techniques et les améliorations du procédé (incluant l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Minimiser l'exposition en utilisant des mesures tel que systèmes fermés, équipements dédiés and ventilation adaptée générale/locale des gaz d'échappement. Vidange des systèmes et purge des lignes de transfert avant de casser le confinement. Nettoyage/chasse des équipements, si possible, avant maintenance.

En cas d'exposition potentielle : Restreindre l'accès au personnel autorisé ; fournir une formation spécifique pour l'activité aux opérateurs pour minimiser l'exposition ; porter des gants adaptés (certifié EN374) et combinaisons pour éviter les contaminations de la peau ; porter une protection respiratoire quand son utilisation est identifiée pour certain scénario contribuant ; nettoyer les éclaboussures immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité.

Inspecter, tester et maintenir toute les mesures de contrôle régulièrement.

Considère le besoin de surveillance sanitaire basée sur le risque. G20.

CS15 expositions Générales (systèmes fermés). + CS56 Avec collection (ramassage) type

Substance de poignée dans systèmes fermés E47.

L'échantillon via une boucle fermée ou d'autre système a eu l'intention d'éviter l'exposition. E8.

Portez des gants appropriés évalués à EN374. PPE 15

CS15 expositions Générales (systèmes fermés). OC9 Extérieur

Substance de poignée dans systèmes fermés E47.

CS2 échantillonnage de processus

L'échantillon via une boucle fermée ou d'autre système a eu l'intention d'éviter l'exposition. E8.

CS36 Activités laboratoire

La poignée dans une armoire de vapeur ou met en oeuvre des méthodes équivalentes appropriées de réduire au minimum l'exposition.

CS14 Transfert en gros

Assurer que le transfert de matière est réalisé sous confinement ou ventilation forcée. E66.

CS8 Transfert de bidon

Assurer que le transfert de matière est réalisé sous confinement ou ventilation forcée. E66.

CS39 Nettoyage des équipements et maintenance :

Vidange et chasse du système avant arrêt ou maintenance. E65

Retenir les produits de vidange dans un stockage scellé en attente de leur élimination ou pour recyclage ultérieur. ENV4

Nettoyer les éclaboussures immédiatement. C&H13

Fournir une bonne ventilation générale standard. Ventilation naturelle depuis les portes, fenêtres, etc. Ventilation contrôlée signifie que l'air est introduit ou enlevé par un ventilateur de haute puissance. E1

Porter des gants résistant aux produits chimiques (certifié EN374) en combinaison avec une formation "basique" des employés. PPE16

**Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95****CS67 Stockage :**

Stocker la substance dans un système fermé. E84. Fournir une bonne ventilation générale standard. Ventilation naturelle depuis les portes, fenêtres, etc. Ventilation contrôlée signifie que l'air est introduit ou enlevé par un ventilateur de haute puissance. E1

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans les appendices 1 à 3.

4.2.2 Contrôle de l'exposition environnementale**Caractéristiques du produit :**

La substance est complexe, UVCB [PrC3]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a].

Quantité utilisée :

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 1.65e7

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.0018

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 3.0e4

Tonnage journalier maximum du site (kg/a1.0e5)

Fréquence et durée de l'utilisation :

Rejet continu [FD2]

Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non-influencés par la gestion des risques :

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement :

Fraction de rejet dans l'air du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.0025

Fraction de rejet aux égouts du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.002

Fraction de rejet au sol du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.0001

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher les rejets :

Les pratiques communes varient en fonction des sites, donc estimation de procédés de rejet prudent habituels [TCS1]

Conditions techniques sur site avant mesures prises pour réduire ou limiter les décharge les émissions dans l'air et les rejets dans le sol :

Empêchez la décharge de substance non dissoute à ou remettez-vous d'eaux usées (TRC14). Les gens conduisent le risque de l'exposition environnemental via l'exposition indirecte (principalement l'inhalation) (TCR 1Ko). If discharging to domestic sewage treatment plant, on onsite wastewater treatment required (TCR9)

Traiter les émissions dans l'air pour fournir une efficacité d'élimination de (%) : 56.5

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet des eaux réceptrices) pour fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 94.7

En cas de déchargement dans les installations de traitement des eaux usées domestiques, fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site :

Ne pas épandre de boue industrielle sur des sols naturels [OMS2]. Les boues doivent être incinérées, contenues ou régénérée [OMS3].

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales :

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées via traitement des eaux domestiques (%) : 95.5



Efficacité totale d'élimination des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement domestique) : 95.5

Tonnage maximum autorisé sur site (M_{Safe}) : 1,0E5

Flux de traitement des eaux usées domestiques supposé ($m^3/jour$) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

La substance est consommée pendant l'utilisation et il n'y a pas de déchet de la substance créée. [ERW3].

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets :

Emissions de combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement. [ETW1].

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans le fichier Petrorisk.

4.3 Estimation de l'exposition

4.3.1 Santé

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour estimer l'exposition sur la place de travail sauf indication contraire. G21.

4.3.2 Environnement

La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. [EE2]

4.4 Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition.

4.4.1 Santé

Les expositions prévues ne sont pas attendues de dépasser le DN(M)EL quand les mesures de gestion des risques/Conditions opérationnelles précisées dans la partie 2 sont implémentées. G22

En cas d'adoption d'autres mesures de gestion des risques/condition opérationnelles, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. G23

Les données disponibles sur le danger ne permettent pas de dériver une valeur DNEL pour les effets irritant cutanés. G32. Les données disponibles sur le danger ne montrent pas le besoin de l'établissement de DNEL pour d'autres effets sur la santé. G36. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative. G37.

4.4.2 Environnement

Ces conseils sont basés sur des conditions opératoires supposées qui peuvent ne pas être applicable à tous les sites ; ainsi un dimensionnement peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. [DSU1]. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU2]. L'efficacité d'élimination exigée pour l'air peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU3]. Plus de détails sur les technologies de dimensionnement et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpREC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) [DSU4].

**17.5 Utilisation dans les revêtements : industriel****5.1. Identification du scénario d'exposition****Titre :** Utilisation dans les revêtements : industriel**Descripteurs utilisation****Secteur d'utilisation :**

3

Catégorie du procédé :

1, 2, 3, 8a, 8b, 15

Plus d'informations concernant la cartographie et les affectations des codes PROC sont disponibles dans la Table 9.1

Catégorie de rejet environnemental :

4

Catégorie de rejet environnemental spécifique :

ESVOC SpERC 4.3a.v1

Procédés, tâches et activité concernés :

Couvre l'utilisation comme carburant (ou additif carburant et composants additif) dans un système fermé ou confiné, incluant l'exposition accidentelle pendant le transfert, l'utilisation, la maintenance des équipements et le traitement des déchets.

Méthode d'évaluation

Voir partie 3.

5.2. Conditions opérationnelles et mesures pour la gestion du risque**5.2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs****Caractéristique du produit****Apparence du produit :**

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression standard. OC5.

Concentration de la substance dans le produit :

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit allant jusqu'à 100% (Sauf si mentionné différemment). G13.

Quantité utilisé :

Pas applicable.

Fréquence et durée d'utilisation/exposition :

Couvre les expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (Sauf si mentionné différemment). G2.

Facteurs humains non-influencés par la gestion du risque :

Pas applicable.

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition :

Considère que l'utilisation à lieu à une température ne dépassant pas la température ambiante de plus de 20°C. G15. Considère qu'un bon standard basique d'hygiène professionnelle est implémenté. G1

Scénario de contribution : Mesures de la gestion du risque spécifique et conditions Opérationnelles**Mesures générales (irritant cutanée). G19 :**

Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (certifié EN374) en cas probable de contact du produit avec les mains. Nettoyer les contaminations/éclaboussures dès qu'elles se produisent. Laver la peau contaminée immédiatement. Fournir aux employés une formation basique pour prévenir/minimiser l'exposition et pour communiquer tous les effets cutanés qui pourraient se développer. E3.



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

Mesures générales (cancérogène). G18 :

Considérer les avancées techniques et les améliorations du procédé (incluant l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Minimiser l'exposition en utilisant des mesures tel que systèmes fermés, équipements dédiés and ventilation adaptée générale/locale des gaz d'échappement. Vidange des systèmes et purge des lignes de transfert avant de casser le confinement. Nettoyage/chasse des équipements, si possible, avant maintenance.

En cas d'exposition potentielle : Restreindre l'accès au personnel autorisé ; fournir une formation spécifique pour l'activité aux opérateurs pour minimiser l'exposition ; porter des gants adaptés (certifié EN374) et combinaisons pour éviter les contaminations de la peau ; porter une protection respiratoire quand son utilisation est identifiée pour certain scénario contribuant ; nettoyer les éclaboussures immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité.

Inspecter, tester et maintenir toute les mesures de contrôle régulièrement.

Considère le besoin de surveillance sanitaire basée sur le risque. G20.

CS99 Filmification - séchage forcé, étuvage et autres technologies

Fournissez la ventilation exacte aux points où les émissions arrivent. E54

CS15 Expositions générales (Système fermé) :

Manipuler la substance dans des systèmes fermés. E47

Fournir une bonne ventilation générale standard. Ventilation naturelle depuis les portes, fenêtres, etc. Ventilation contrôlée signifie que l'air est introduit ou enlevé par un ventilateur de haute puissance. E1

CS3 Transferts de matières

Assurez que des transferts matériels sont sous la retenue ou extraient la ventilation. E66.

CS36 Activités laboratoire

La poignée dans une armoire de vapeur ou met en oeuvre des méthodes équivalentes appropriées de réduire au minimum l'exposition.

CS39 Nettoyage des équipements et maintenance :

Vidange et chasse du système avant arrêt ou maintenance. E65

Retenir les produits de vidange dans un stockage scellé en attente de leur élimination ou pour recyclage ultérieur. ENVT4

Nettoyer les éclaboussures immédiatement. C&H13

Fournir une bonne ventilation générale standard. Ventilation naturelle depuis les portes, fenêtres, etc. Ventilation contrôlée signifie que l'air est introduit ou enlevé par un ventilateur de haute puissance. E1

Porter des gants résistant aux produits chimiques (certifié EN374) en combinaison avec une formation "basique" des employés. PPE16

CS67 Stockage :

Stocker la substance dans un système fermé. E84. Fournir une bonne ventilation générale standard. Ventilation naturelle depuis les portes, fenêtres, etc. Ventilation contrôlée signifie que l'air est introduit ou enlevé par un ventilateur de haute puissance. E1

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans les appendices 1 à 3.

5.2.2 Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit :

La substance est complexe, UVCB [PrC3]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a].



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

Quantité utilisée :

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1
Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 6.2E3
Fraction du tonnage régional utilisé localement : 1.0
Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 6.2E3
Tonnage journalier maximum du site (kg/an) : 2.1E4

Fréquence et durée de l'utilisation :

Rejet continu [FD2]
Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non-influencés par la gestion des risques :

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10
Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement :

Fraction de rejet dans l'air du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.98
Fraction de rejet aux égouts du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.007
Fraction de rejet au sol du procédé (rejet initial avant RMM) : 0

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher les rejets :

Les pratiques communes varient en fonction des sites, donc estimation de procédés de rejet prudent habituels [TCS1]

Conditions techniques sur site avant mesures prises pour réduire ou limiter les décharge les émissions dans l'air et les rejets dans le sol :

Empêchez la décharge de substance non dissoute à ou remettez-vous d'eaux usées (TRC14). Les gens conduisent le risque de l'exposition environnemental via l'exposition indirecte (principalement l'inhalation) (TCR 1Ko). If discharging to domestic sewage treatment plant, on onsite wastewater treatment required (TCR9)
Traiter les émissions dans l'air pour fournir une efficacité d'élimination de (%) : 94.1
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet des eaux réceptrices) pour fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 92.6
En cas de déchargement dans les installations de traitement des eaux usées domestiques, fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site :

Ne pas épandre de boue industrielle sur des sols naturels [OMS2]. Les boues doivent être incinérées, contenues ou régénérée [OMS3].

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales :

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées via traitement des eaux domestique (%) : 95.5
Efficacité totale d'élimination des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement domestique) : 95.5
Tonnage maximum autorisé sur site (M_{Safe}) : 2.1E4
Flux de traitement des eaux usées domestiques supposé ($m^3/jour$) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

La substance est consommée pendant l'utilisation et il n'y a pas de déchet de la substance créée. [ERW3].

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets :

Emissions de combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement. [ETW1].



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans le fichier Petrorisk.

5.3 Estimation de l'exposition

5.3.1 Santé

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour estimer l'exposition sur la place de travail sauf indication contraire. G21.

5.3.2 Environnement

La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. [EE2]

5.4 Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

5.4.1 Santé

Les expositions prévues ne sont pas attendues de dépasser le DN(M)EL quand les mesures de gestion des risques/Conditions opérationnelles précisées dans la partie 2 sont implémentées. G22

En cas d'adoption d'autres mesures de gestion des risques/condition opérationnelles, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. G23

Les données disponibles sur le danger ne permettent pas de dériver une valeur DNEL pour les effets irritant cutanés. G32. Les données disponibles sur le danger ne montrent pas le besoin de l'établissement de DNEL pour d'autres effets sur la santé. G36. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative. G37.

5.4.2 Environnement

Ces conseils sont basés sur des conditions opératoires supposées qui peuvent ne pas être applicable à tous les sites ; ainsi un dimensionnement peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. [DSU1]. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU2]. L'efficacité d'élimination exigée pour l'air peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU3]. Plus de détails sur les technologies de dimensionnement et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpREC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) [DSU4].

17.6 Utilisation dans Agents Nettoyants

6.1. Identification du scénario d'exposition

Titre : Utilisation dans Agents Nettoyants

Descripteurs utilisation

Secteur d'utilisation :

3

Catégorie du procédé :

1, 2, 3, 8a, 8b

Plus d'informations concernant la cartographie et les affectations des codes PROC sont disponibles dans la Table 9.1

Catégorie de rejet environnemental :

4



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

Catégorie de rejet environnemental spécifique :

ESVOC SpERC 4.4a.v1

Procédés, tâches et activité concernés :

Couvrez l'utilisation comme un composant de produits de nettoyage dans des systèmes fermés ou contenus incluant des expositions fortuites pendant le stockage de forme de transfert, mélangez/diluez-vous dans la phase préparatoire et les activités nettoyanes, a rapproché le nettoyage d'équipement et la maintenance.

Méthode d'évaluation

Voir partie 3.

6.2. Conditions opérationnelles et mesures pour la gestion du risque

6.2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristique du produit

Apparence du produit :

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression standard. OC5.

Concentration de la substance dans le produit :

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit allant jusqu'à 100% (Sauf si mentionné différemment). G13.

Quantité utilisé :

Pas applicable.

Fréquence et durée d'utilisation/exposition :

Couvre les expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (Sauf si mentionné différemment). G2.

Facteurs humains non-influencés par la gestion du risque :

Pas applicable.

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition :

Considère que l'utilisation à lieu à une température ne dépassant pas la température ambiante de plus de 20°C. G15. Considère qu'un bon standard basique d'hygiène professionnelle est implémenté. G1

Scénario de contribution : Mesures de la gestion du risque spécifique et conditions Opérationnelles

Mesures générales (irritant cutanée). G19 :

Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (certifié EN374) en cas probable de contact du produit avec les mains. Nettoyer les contaminations/éclaboussures dès qu'elles se produisent. Laver la peau contaminée immédiatement. Fournir aux employés une formation basique pour prévenir/minimiser l'exposition et pour communiquer tous les effets cutanés qui pourraient se développer. E3.

Mesures générales (cancérogène). G18 :

Considérer les avancées techniques et les améliorations du procédé (incluant l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Minimiser l'exposition en utilisant des mesures tel que systèmes fermés, équipements dédiés and ventilation adaptée générale/locale des gaz d'échappement. Vidange des systèmes et purge des lignes de transfert avant de casser le confinement. Nettoyage/chasse des équipements, si possible, avant maintenance.

En cas d'exposition potentielle : Restreindre l'accès au personnel autorisé ; fournir une formation spécifique pour l'activité aux opérateurs pour minimiser l'exposition ; porter des gants adaptés (certifié EN374) et combinaisons pour éviter les contaminations de la peau ; porter une protection respiratoire quand son utilisation est identifiée pour certain scénario contribuant ; nettoyer les éclaboussures immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité.



Inspecter, tester et maintenir toute les mesures de contrôle régulièrement.
Considère le besoin de surveillance sanitaire basée sur le risque. G20.

CS14 Transfert en gros

Assurer que le transfert de matière est réalisé sous confinement ou ventilation forcée. E66.

CS38 Utilisation dans des systèmes confinés

Manipuler la substance dans un système fermé. E47.

Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. PPE 15

CS 45 Remplissage/préparation des équipements à partir des fûts ou conteneurs.

Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou ventilés par extraction.
E66

CS39 Nettoyage et maintenance

Vidanger et rincer le système avant-première utilisation ou entretien des équipements:E55

Conservier les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. ENV4

Nettoyer les déversements immédiatement.C&H13

Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation de base du personnel. PPE16

CS67 Stockage :

Stocker la substance dans un système fermé. E84. Fournir une bonne ventilation générale standard. Ventilation naturelle depuis les portes, fenêtres, etc. Ventilation contrôlée signifie que l'air est introduit ou enlevé par un ventilateur de haute puissance. E1

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans les appendices 1 à 3.

6.2.2 Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit :

La substance est complexe, UVCB [PrC3]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a].

Quantité utilisée :

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 5.12E2

Fraction du tonnage régional utilisé localement 0.2

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.0E2

Tonnage journalier maximum du site (kg/an) : 5.0E3

Fréquence et durée de l'utilisation :

Rejet continu [FD2]

Jours d'émission (jours/an) : 20

Facteurs d'environnement non-influencés par la gestion des risques :

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement :

Fraction de rejet dans l'air du procédé (rejet initial avant RMM) : 1.0

Fraction de rejet aux égouts du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00003

Fraction de rejet au sol du procédé (rejet initial avant RMM) : 0



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher les rejets :

Les pratiques communes varient en fonction des sites, donc estimation de procédés de rejet prudent habituels [TCS1]

Conditions techniques sur site avant mesures prises pour réduire ou limiter les décharge les émissions dans l'air et les rejets dans le sol :

Empêchez la décharge de substance non dissoute à ou remettez-vous d'eaux usées (TRC14). Les gens conduisent le risque de l'exposition environnemental via l'exposition indirecte (principalement l'inhalation) (TCR 1Ko). If discharging to domestic sewage treatment plant, on site wastewater treatment required (TCR9)

Traiter les émissions dans l'air pour fournir une efficacité d'élimination de (%) : 70

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet des eaux réceptrices) pour fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 4.4

En cas de déchargement dans les installations de traitement des eaux usées domestiques, fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site :

Ne pas épandre de boue industrielle sur des sols naturels [OMS2]. Les boues doivent être incinérées, contenues ou régénérée [OMS3].

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales :

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées via traitement des eaux domestique (%) :95.5

Efficacité totale d'élimination des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement domestique) : 95.5

Tonnage maximum autorisé sur site (M_{Safe}) : 2.9E4

Flux de traitement des eaux usées domestiques supposé ($m^3/jour$) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

La substance est consommée pendant l'utilisation et il n'y a pas de déchet de la substance créée. [ERW3].

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets :

Emissions de combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement. [ETW1].

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans le fichier Petrorisk.

6.3. Estimation de l'exposition

6.3.1 Santé

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour estimer l'exposition sur la place de travail sauf indication contraire. G21.

6.3.2 Environnement

La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. [EE2]

6.4. Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

6.4.1 Santé

Les expositions prévues ne sont pas attendues de dépasser le DN(M)EL quand les mesures de gestion des risques/Conditions opérationnelles précisées dans la partie 2 sont implémentées. G22

En cas d'adoption d'autres mesures de gestion des risques/condition opérationnelles, les



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent.

G23

Les données disponibles sur le danger ne permettent pas de dériver une valeur DNEL pour les effets irritant cutanés. G32. Les données disponibles sur le danger ne montrent pas le besoin de l'établissement de DNEL pour d'autres effets sur la santé. G36. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative. G37.

6.4.2 Environnement

Ces conseils sont basés sur des conditions opératoires supposées qui peuvent ne pas être applicable à tous les sites ; ainsi un dimensionnement peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. [DSU1]. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU2]. L'efficacité d'élimination exigée pour l'air peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU3]. Plus de détails sur les technologies de dimensionnement et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpREC

(<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) [DSU4].

17.7 Utilisation comme combustible : industriel

7.1. Identification du scénario d'exposition

Titre : Utilisation comme combustible : industriel

Descripteurs utilisation

Secteur d'utilisation :

3

Catégorie du procédé :

1, 2, 3, 8a, 8b, 16

Plus d'informations concernant la cartographie et les affectations des codes PROC sont disponibles dans la Table 9.1

Catégorie de rejet environnemental :

4

Catégorie de rejet environnemental spécifique :

ESVOC SpERC 7.12a.v1

Procédés, tâches et activité concernés :

Couvre l'utilisation comme carburant (ou additif carburant et composants additif) dans un système fermé ou confiné, incluant l'exposition accidentelle pendant le transfert, l'utilisation, la maintenance des équipements et le traitement des déchets.

Méthode d'évaluation

Voir partie 3.

7.2. Conditions opérationnelles et mesures pour la gestion du risque

7.2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristique du produit

Apparence du produit :

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression standard. OC5.

Concentration de la substance dans le produit :

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit allant jusqu'à 100% (Sauf si mentionné différemment). G13.

Quantité utilisé :

Pas applicable.

Fréquence et durée d'utilisation/exposition :



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

Couvre les expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (Sauf si mentionné différemment). G2.

Facteurs humains non-influencés par la gestion du risque :

Pas applicable.

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition :

Considère que l'utilisation à lieu à une température ne dépassant pas la température ambiante de plus de 20°C. G15. Considère qu'un bon standard basique d'hygiène professionnelle est implémenté. G1

Scénario de contribution : Mesures de la gestion du risque spécifique et conditions Opérationnelles

Mesures générales (irritant cutanée). G19 :

Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (certifié EN374) en cas probable de contact du produit avec les mains. Nettoyer les contaminations/éclaboussures dès qu'elles se produisent. Laver la peau contaminée immédiatement. Fournir aux employés une formation basique pour prévenir/minimiser l'exposition et pour communiquer tous les effets cutanés qui pourraient se développer. E3.

Mesures générales (cancérogène). G18 :

Considérer les avancées techniques et les améliorations du procédé (incluant l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Minimiser l'exposition en utilisant des mesures tel que systèmes fermés, équipements dédiés and ventilation adaptée générale/locale des gaz d'échappement. Vidange des systèmes et purge des lignes de transfert avant de casser le confinement. Nettoyage/chasse des équipements, si possible, avant maintenance.

En cas d'exposition potentielle : Restreindre l'accès au personnel autorisé ; fournir une formation spécifique pour l'activité aux opérateurs pour minimiser l'exposition ; porter des gants adaptés (certifié EN374) et combinaisons pour éviter les contaminations de la peau ; porter une protection respiratoire quand son utilisation est identifiée pour certain scénario contribuant ; nettoyer les éclaboussures immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité.

Inspecter, tester et maintenir toute les mesures de contrôle régulièrement.

Considère le besoin de surveillance sanitaire basée sur le risque. G20.

CS502 Déchargement de vrac en milieu ouvert

CS8 Transferts de fûts/lots

Assurez que des transferts matériels sont sous la retenue ou extraient la ventilation. E66.

CS507 Avitaillement en carburant

Assurez que des transferts matériels sont sous la retenue ou extraient la ventilation. E66.

CS508 Avitaillement en carburant des aéronefs

Assurez que des transferts matériels sont sous la retenue ou extraient la ventilation. E66.

CS15 Expositions générales (Système fermé) :

Manipuler la substance dans des systèmes fermés. E47

Fournir une bonne ventilation générale standard. Ventilation naturelle depuis les portes, fenêtres, etc. Ventilation contrôlée signifie que l'air est introduit ou enlevé par un ventilateur de haute puissance. E1

GEST_12I utilisation comme combustible CS107 (système fermé).

Manipuler la substance dans des systèmes fermés. E47



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

CS39 Nettoyage et maintenance des équipements

Vidanger et rincer le système avant-première utilisation ou entretien des équipements.
E65.

Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. ENVT4.

Nettoyer les déversements immédiatement. C&H13.

Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche. E1

Port de gants résistant aux produits chimiques (conformes à la norme EN374) associé à une formation de base du personnel. PPE16.

CS67 Stockage :

Stocker la substance dans un système fermé. E84. Fournir une bonne ventilation générale standard. Ventilation naturelle depuis les portes, fenêtres, etc. Ventilation contrôlée signifie que l'air est introduit ou enlevé par un ventilateur de haute puissance. E1

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans les appendices 1 à 3.

7.2.2 Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit :

La substance est complexe, UVCB [PrC3]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a].

Quantité utilisée :

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 1.4e6

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 1.0

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 1.4e6

Tonnage journalier maximum du site (kg/an) : 4.6e6

Fréquence et durée de l'utilisation :

Rejet continu [FD2]

Jours d'émission (jours/an) : 300

Facteurs d'environnement non-influencés par la gestion des risques :

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement :

Fraction de rejet dans l'air du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.0025

Fraction de rejet aux égouts du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Fraction de rejet au sol du procédé (rejet initial avant RMM) : 0

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher les rejets :

Les pratiques communes varient en fonction des sites, donc estimation de procédés de rejet prudent habituels [TCS1]

Conditions techniques sur site avant mesures prises pour réduire ou limiter les décharges les émissions dans l'air et les rejets dans le sol :

Le risque résultant d'une exposition de l'environnement est induit par les hommes via une exposition indirecte (inhalation primaire). (TCR1k). En cas d'évacuation dans l'usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. (TRC9)

Traiter les émissions dans l'air pour fournir une efficacité d'élimination de (%) : 99.4



Traiter les eaux usées sur site (avant rejet des eaux réceptrices) pour fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 76.9

En cas de déchargement dans les installations de traitement des eaux usées domestiques, fournir l'efficacité d'élimination exigée \geq (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site :

Ne pas épandre de boue industrielle sur des sols naturels [OMS2]. Les boues doivent être incinérées, contenues ou régénérée [OMS3].

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales :

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées via traitement des eaux domestiques (%) : 95.5

Efficacité totale d'élimination des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement domestique) : 95.5

Tonnage maximum autorisé sur site (M_{Safe}) : 4.6e6

Flux de traitement des eaux usées domestiques supposé ($m^3/jour$) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Emissions de combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement. [ETW1].

Les émissions de combustion sont prises en compte dans l'évaluation des expositions au niveau régional. ETW2

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets :

La substance est consommée pendant l'utilisation et il n'y a pas de déchet de la substance créée. [ERW3].

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans le fichier Petrorisk.

7.3. Estimation de l'exposition

7.3.1 Santé

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour estimer l'exposition sur la place de travail sauf indication contraire. G21.

7.3.2 Environnement

La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. [EE2]

7.4. Conseil pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

7.4.1 Santé

Les expositions prévues ne sont pas attendues de dépasser le DN(M)EL quand les mesures de gestion des risques/Conditions opérationnelles précisées dans la partie 2 sont implémentées. G22

En cas d'adoption d'autres mesures de gestion des risques/condition opérationnelles, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. G23

Les données disponibles sur le danger ne permettent pas de dériver une valeur DNEL pour les effets irritant cutanés. G32. Les données disponibles sur le danger ne montrent pas le besoin de l'établissement de DNEL pour d'autres effets sur la santé. G36. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative. G37.



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

7.4.2 Environnement

Ces conseils sont basés sur des conditions opératoires supposées qui peuvent ne pas être applicable à tous les sites ; ainsi un dimensionnement peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. [DSU1]. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU2]. L'efficacité d'élimination exigée pour l'air peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU3]. Plus de détails sur les technologies de dimensionnement et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpREC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) [DSU4].

17.8 Utilisation comme combustible : professionnel

8.1. Identification du scénario d'exposition

Titre : Utilisation comme combustible : professionnel

Descripteurs utilisation

Secteur d'utilisation :

22

Catégorie du procédé :

1, 2, 3, 8a, 8b, 16

Plus d'informations concernant la cartographie et les affectations des codes PROC sont disponibles dans la Table 9.1

Catégorie de rejet environnemental :

9a, 9b

Catégorie de rejet environnemental spécifique :

ESVOC SpERC 9.12b.v1

Procédés, tâches et activité concernés :

Formulation de la substance et ses mélanges dans lot ou opérations continues dans systèmes fermés ou contenus, y compris expositions fortuites pendant stockage, transferts de matières, mélange, maintenance, échantillonnage et activités associées de laboratoire

Méthode d'évaluation

Voir partie 3.

8.2. Conditions opérationnelles et mesures pour la gestion du risque

8.2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristique du produit

Apparence du produit :

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression standard. OC5.

Concentration de la substance dans le produit :

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit allant jusqu'à 100% (Sauf si mentionné différemment). G13.

Quantité utilisé :

Pas applicable.

Fréquence et durée d'utilisation/exposition :

Couvre les expositions journalières allant jusqu'à 8 heures (Sauf si mentionné différemment). G2.

Facteurs humains non-influencés par la gestion du risque :

Pas applicable.

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition :

Considère que l'utilisation à lieu à une température ne dépassant pas la température ambiante de plus de 20°C. G15. Considère qu'un bon standard basique d'hygiène professionnelle est implémenté. G1



Scénario de contribution : Mesures de la gestion du risque spécifique et conditions Opérationnelles

Mesures générales (irritant cutanée). G19 :

Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (certifié EN374) en cas probable de contact du produit avec les mains. Nettoyer les contaminations/éclaboussures dès qu'elles se produisent. Laver la peau contaminée immédiatement. Fournir aux employés une formation basique pour prévenir/minimiser l'exposition et pour communiquer tous les effets cutanés qui pourraient se développer. E3.

Mesures générales (cancérogène). G18 :

Considérer les avancées techniques et les améliorations du procédé (incluant l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Minimiser l'exposition en utilisant des mesures tel que systèmes fermés, équipements dédiés and ventilation adaptée générale/locale des gaz d'échappement. Vidange des systèmes et purge des lignes de transfert avant de casser le confinement. Nettoyage/chasse des équipements, si possible, avant maintenance.

En cas d'exposition potentielle : Restreindre l'accès au personnel autorisé ; fournir une formation spécifique pour l'activité aux opérateurs pour minimiser l'exposition ; porter des gants adaptés (certifié EN374) et combinaisons pour éviter les contaminations de la peau ; porter une protection respiratoire quand son utilisation est identifiée pour certain scénario contribuant ; nettoyer les éclaboussures immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité.

Inspecter, tester et maintenir toute les mesures de contrôle régulièrement.

Considère le besoin de surveillance sanitaire basée sur le risque. G20.

CS15 expositions Générales (systèmes fermés). OC9 Extérieur

Substance de poignée dans systèmes fermés E47.

CS8 Transferts de fûts/lots

Assurez que des transferts matériels sont sous la retenue ou extraient la ventilation. E66.

CS507 Avitaillement en carburant

Assurez que des transferts matériels sont sous la retenue ou extraient la ventilation. E66.

CS508 Avitaillement en carburant des aéronefs

Assurez que des transferts matériels sont sous la retenue ou extraient la ventilation. E66.

GEST_12I utilisation comme combustible CS107 (système fermé).

Manipuler la substance dans des systèmes fermés. E47

CS39 Nettoyage et maintenance des équipements

Vidanger et rincer le système avant-première utilisation ou entretien des équipements. E65.

Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. ENVT4.

Nettoyer les déversements immédiatement. C&H13.

Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche. E1

Veiller à ce que les opérationnels soient formés pour limiter les expositions. EI19



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

CS67 Stockage :

Stocker la substance dans un système fermé. E84. Fournir une bonne ventilation générale standard. Ventilation naturelle depuis les portes, fenêtres, etc. Ventilation contrôlée signifie que l'air est introduit ou enlevé par un ventilateur de haute puissance. E1

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans les appendices 1 à 3.

8.2.2 Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit :

La substance est complexe, UVCB [PrC3]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a].

Quantité utilisée :

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 1.19e6

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.0005

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 5.9e2

Tonnage journalier maximum du site (kg/a) 1.6e3

Fréquence et durée de l'utilisation :

Rejet continu [FD2]

Jours d'émission (jours/an) : 365

Facteurs d'environnement non-influencés par la gestion des risques :

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement :

Fraction de rejet dans l'air du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.01

Fraction de rejet aux égouts du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Fraction de rejet au sol du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher les rejets :

Les pratiques communes varient en fonction des sites, donc estimation de procédés de rejet prudent habituels [TCS1]

Conditions techniques sur site avant mesures prises pour réduire ou limiter les décharges les émissions dans l'air et les rejets dans le sol :

Le risque résultant d'une exposition de l'environnement est induit par les hommes via une exposition indirecte (inhalation primaire). (TCR1k). En cas d'évacuation dans l'usine de traitement des eaux usées domestiques, aucun traitement des eaux usées sur site n'est requis. (TRC9) Traiter les émissions dans l'air pour fournir une efficacité d'élimination de (%) : N/A

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet des eaux réceptrices) pour fournir l'efficacité d'élimination exigée ≥ (%) : 3.4

En cas de déchargement dans les installations de traitement des eaux usées domestiques, fournir l'efficacité d'élimination exigée ≥ (%) : 0

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets du site :

Ne pas épandre de boue industrielle sur des sols naturels [OMS2]. Les boues doivent être incinérées, contenues ou régénérée [OMS3].

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales :

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées via traitement des eaux



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

domestique (%) : 95.5

Efficacité totale d'élimination des eaux usées après RMM sur site et hors site (unité de traitement domestique) : 95.5

Tonnage maximum autorisé sur site (M_{Safe}) : 1,5e4

Flux de traitement des eaux usées domestiques supposé ($m^3/jour$) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Emissions de combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement. [ETW1].

Les émissions de combustion sont prises en compte dans l'évaluation des expositions au niveau régional. ETW2

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets :

La substance est consommée pendant l'utilisation et il n'y a pas de déchet de la substance créée. [ERW3].

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans le fichier Petrorisk.

8.3. Estimation de l'exposition

8.3.1 Santé

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour estimer l'exposition sur la place de travail sauf indication contraire. G21.

8.3.2 Environnement

La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. [EE2]

8.4. Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

8.4.1 Santé

Les expositions prévues ne sont pas attendues de dépasser le DN(M)EL quand les mesures de gestion des risques/Conditions opérationnelles précisées dans la partie 2 sont implémentées. G22

En cas d'adoption d'autres mesures de gestion des risques/condition opérationnelles, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. G23

Les données disponibles sur le danger ne permettent pas de dériver une valeur DNEL pour les effets irritant cutanés. G32. Les données disponibles sur le danger ne montrent pas le besoin de l'établissement de DNEL pour d'autres effets sur la santé. G36. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative. G37.

8.4.2 Environnement

Ces conseils sont basés sur des conditions opératoires supposées qui peuvent ne pas être applicable à tous les sites ; ainsi un dimensionnement peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. [DSU1]. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU2]. L'efficacité d'élimination exigée pour l'air peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU3]. Plus de détails sur les technologies de dimensionnement et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpREC

(<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) [DSU4].


Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95
17.9 Utilisation comme combustible : consommateur
9.1. Identification du scénario d'exposition
Titre : Utilisation comme combustible : consommateur

Descripteurs utilisation
Secteur d'utilisation :

21

Catégorie du produit :

13

Plus d'informations concernant la cartographie et les affectations des codes PC sont disponibles dans la Table 9.1

Catégorie de rejet environnemental :

9a, 9b

Catégorie de rejet environnemental spécifique :

ESVOC SpERC 9.12v1

Procédés, tâches et activité concernés :

Couvre l'utilisation des consommateurs comme substance de carburant liquide.

Méthode d'évaluation

Voir partie 3.

9.2. Conditions opérationnelles et mesures pour la gestion du risque
9.2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs
Caractéristique du produit
Apparence du produit :

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression standard. OC5.

Concentration de la substance dans le produit :

Sauf si mentionné différemment, couvre les concentrations allant jusqu'à 100% [ConsOC1]

Quantité utilisé :

Sauf si mentionné différemment, couvre les quantités d'utilisation allant jusqu'à 37500g. [ConsOC2].

Couvre une aire de contact avec la peau allant jusqu'à 420cm² [ConsOC5].
Fréquence et durée d'utilisation/exposition :

Sauf si mentionné différemment, couvre une fréquence allant jusqu'à 0.143 fois par jours [ConsOC4]. Couvre une exposition allant jusqu'à 2 heures par événement [ConsOC14].

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition :

Sauf si mentionné différemment, considère une utilisation à température ambiante.

[ConsOC15] ; considère l'utilisation dans une pièce de 20m³. [ConsOC11]. Considère une utilisation avec une ventilation typique [ConsOC8]
Scénario de contribution : Mesures de la gestion du risque spécifique et conditions Opérationnelles

PC13 : Carburants – Liquide – sous-catégorie ajoutée : Ravitaillement automobile :
OC : Sauf si mentionné différemment, couvre les concentrations allant jusqu'à 1%
[ConsOC1] ; couvre une utilisation allant jusqu'à 52 jours/an. [ConsOC3]. Couvre une utilisation allant jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation. [ConsOC4] Couvre une aire de contact allant jusqu'à 210.00 cm². [ConsOC2]. Pour chaque cas d'utilisation, couvre les quantités d'utilisation allant jusqu'à 37500g. [ConsOC2]. Couvre les utilisations en extérieur[ConsOC12] Couvre l'utilisation dans des pièces de taille de 100m³. [ConsOC11]. Pour chaque cas d'utilisation, couvre une exposition allant jusqu'à 0.05 h/événement.

[ConsOC14].

RMM : Pas de RMM spécifiques développées en supplément des OC citées.


Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95
PC13 : Carburants – Liquide – sous-catégorie ajoutée : Ravitaillement de scooter :

OC : Sauf si mentionné différemment, couvre les concentrations allant jusqu'à 1%

[ConsOC1] ; couvre une utilisation allant jusqu'à 52 jours/an. [ConsOC3]. Couvre une utilisation allant jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation. [ConsOC4] Couvre une aire de contact allant jusqu'à 210.00 cm². [ConsOC2]. Pour chaque cas d'utilisation, couvre les quantités d'utilisation allant jusqu'à 3750g. [ConsOC2]. Couvre les utilisations en extérieur

[ConsOC12] Couvre l'utilisation dans des pièces de taille de 100m³. [ConsOC11]. Pour chaque cas d'utilisation, couvre une exposition allant jusqu'à 0.03 h/événement.

[ConsOC14].

RMM : Pas de RMM spécifiques développées en supplément des OC citées.

PC13 : Carburants – Liquide – sous-catégorie ajoutée : Utilisation de matériel de jardin :

OC : Sauf si mentionné différemment, couvre les concentrations allant jusqu'à 1%

[ConsOC1] ; couvre une utilisation allant jusqu'à 26 jours/an. [ConsOC3]. Couvre une utilisation allant jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation. [ConsOC4]. Pour chaque cas d'utilisation, couvre les quantités d'utilisation allant jusqu'à 750g. [ConsOC2]. Couvre les utilisations en extérieur [ConsOC12] Couvre l'utilisation dans des pièces de taille de 100m³. [ConsOC11].

Pour chaque cas d'utilisation, couvre une exposition allant jusqu'à 2.00 h/événement.

[ConsOC14].

RMM : Pas de RMM spécifiques développées en supplément des OC citées.

PC13 : Carburants – Liquide – sous-catégorie ajoutée : Ravitaillement du matériel de jardin :

OC : Sauf si mentionné différemment, couvre les concentrations allant jusqu'à 1%

[ConsOC1] ; couvre une utilisation allant jusqu'à 26 jours/an. [ConsOC3]. Couvre une utilisation allant jusqu'à 1 fois/jour d'utilisation. [ConsOC4] Couvre une aire de contact allant jusqu'à 420.00 cm². [ConsOC2]. Pour chaque cas d'utilisation, couvre les quantités d'utilisation allant jusqu'à 750g. [ConsOC2]. Couvre les utilisations dans un garage 1 voiture (34m³) avec une ventilation typique. [ConsOC10]. Couvre l'utilisation dans des pièces de taille de 34m³. [ConsOC11]. Pour chaque cas d'utilisation, couvre une exposition allant jusqu'à 0.03 h/événement. [ConsOC14].

RMM : Pas de RMM spécifiques développées en supplément des OC citées.

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans les appendices 1 à 3.

9.2.2 Contrôle de l'exposition environnementale
Caractéristiques du produit :

La substance est complexe, UVCB [PrC3]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a].

Quantité utilisée :

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 1.39E7

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 0.0005

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 7.0E3

Tonnage journalier maximum du site (kg/an) : 1.9E4

Fréquence et durée de l'utilisation :

Rejet continu [FD2]

Jours d'émission (jours/an) : 365

Facteurs d'environnement non-influencés par la gestion des risques :

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100



Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement :

Fraction de rejet dans l'air du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.01

Fraction de rejet aux égouts du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Fraction de rejet au sol du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.00001

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales :

Le risque lié à l'exposition environnementale est dû à l'homme via exposition indirecte (majoritairement l'inhalation) [STP7k].

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées via traitement des eaux domestiques (%) :95.5

Tonnage maximum autorisé sur site (M_{Safe}) : 1.8E5

Flux de traitement des eaux usées domestiques supposé (m^3/jour) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

Emissions de combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement. [ETW1].

Emissions de combustion considérées dans l'évaluation d'exposition régionale. [ETW2].

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets :

La substance est consommée pendant l'utilisation et il n'y a pas de déchet de la substance créée. [ERW3].

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans le fichier Petrorisk.

9.3. Estimation de l'exposition

9.3.1 Santé

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour estimer l'exposition des consommateurs, en accord avec le contenu du rapport #107 et avec le chapitre R15 du IR/CSA TGD. Si les critères d'exposition diffèrent de ces sources, alors ils sont indiqués.

9.3.2 Environnement

La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. [EE2]

9.4. Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

9.4.1 Santé

Les expositions prévues ne sont pas attendues de dépasser les valeurs de référence applicable aux consommateurs quand les mesures de gestion des risques/Conditions opérationnelles précisées dans la partie 2 sont implémentées. G39

En cas d'adoption d'autres mesures de gestion des risques/condition opérationnelles, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent. G23

9.4.2 Environnement

Ces conseils sont basés sur des conditions opératoires supposées qui peuvent ne pas être applicable à tous les sites ; ainsi un dimensionnement peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. [DSU1]. Plus de détails sur les technologies de dimensionnement et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpREC (<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) [DSU4].



17.10 Production et traitement de caoutchouc

10.1. Identification du scénario d'exposition

Titre : Production et traitement de caoutchouc

Descripteurs utilisation

Secteur d'utilisation :

3, 10, 11

Catégorie du produit :

1, 2, 3, 8a, 8b, 9, 15

Plus d'informations concernant la cartographie et les affectations des codes PC sont disponibles dans la Table 9.1

Catégorie de rejet environnemental :

1, 4, 6d

Catégorie de rejet environnemental spécifique :

ESVOC SpERC 9.12v1

Procédés, tâches et activité concernés :

Couvre l'utilisation des consommateurs comme substance de carburant liquide.

Méthode d'évaluation

Voir partie 3.

10.2. Conditions opérationnelles et mesures pour la gestion du risque

10.2.1 Contrôle de l'exposition des consommateurs

Caractéristique du produit

Apparence du produit :

Liquide, pression de vapeur > 10kPa à température et pression standard. OC5.

Concentration de la substance dans le produit :

Couvre un pourcentage de la substance dans le produit inférieur ou égal à 100 % (sauf mention contraire). G13

Quantité utilisé :

Couvre les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf mention contraire). G2

Fréquence et durée d'utilisation/exposition :

Pas applicable

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition :

Opération réalisée à température élevée (> 20°C supérieure à la température ambiante). OC7

Suppose qu'un bon niveau d'hygiène du travail est respecté. G1

Scénario de contribution : Mesures de la gestion du risque spécifique et conditions Opérationnelles

Mesures générales (irritant cutanée). G19 :

Eviter le contact direct de la peau avec le produit. Identifier les zones potentielles de contact cutané indirect. Porter des gants (certifié EN374) en cas probable de contact du produit avec les mains. Nettoyer les contaminations/éclaboussures dès qu'elles se produisent. Laver la peau contaminée immédiatement. Fournir aux employés une formation basique pour prévenir/minimiser l'exposition et pour communiquer tous les effets cutanés qui pourraient se développer. E3.

Mesures générales (cancérogène). G18 :

Considérer les avancées techniques et les améliorations du procédé (incluant l'automatisation) pour l'élimination des rejets. Minimiser l'exposition en utilisant des mesures tel que systèmes fermés, équipements dédiés and ventilation adaptée générale/locale des gaz d'échappement. Vidange des systèmes et purge des lignes de



Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95

transfert avant de casser le confinement. Nettoyage/chasse des équipements, si possible, avant maintenance.

En cas d'exposition potentielle : Restreindre l'accès au personnel autorisé ; fournir une formation spécifique pour l'activité aux opérateurs pour minimiser l'exposition ; porter des gants adaptés (certifié EN374) et combinaisons pour éviter les contaminations de la peau ; porter une protection respiratoire quand son utilisation est identifiée pour certain scénario contribuant ; nettoyer les éclaboussures immédiatement et éliminer les déchets en toute sécurité. Inspecter, tester et maintenir toutes les mesures de contrôle régulièrement. Considère le besoin de surveillance sanitaire basée sur le risque. G20.

Cs 3 Transferts de produits CS 107(systemes clos)

Stocker la substance dans un système clos E84

Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction. E66

CS15 Expositions générales (systemes clos)

Manipuler la substance dans un système clos. E47.

Cs 3 Transferts de produits

Veiller à ce que les transferts de matières soient sous confinement ou sous ventilation par extraction. E66

CS91 Pesage en vrac

Manipuler la substance dans un système clos. E47.

Port de gants appropriés conformes à la norme EN374. PPE15

CS36 Activités de laboratoire

Manipuler dans une hotte ou mettre en oeuvre des méthodes équivalentes appropriées afin de réduire l'exposition. E12

CS5 Maintenance des équipements

Vidanger et rincer le système avant l'ouverture ou l'entretien des équipements

Conserver les produits des vidanges dans un lieu de stockage hermétique en attendant leur élimination ou leur recyclage ultérieur. ENVT4

Nettoyer immédiatement les déversements. C&H13

Assurer un bon niveau de ventilation générale. La ventilation naturelle provient des portes, des fenêtres, etc. La ventilation contrôlée correspond à l'air fourni ou supprimé par un ventilateur en marche. E1

CS90 Pesage à petite échelle

À effectuer dans une cabine ventilée ou dans une enceinte à l'écart. E57

CS67 Stockage Extérieur OC9

Stocker la substance dans un système clos E84

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans les appendices 1 à 3.

**Nom : Essence moteur sans addition de plomb 95****10.2.2 Contrôle de l'exposition environnementale****Caractéristiques du produit :**

La substance est complexe, UVCB [PrC3]. Majoritairement hydrophobe [PrC4a].

Quantité utilisée :

Fraction du tonnage européen utilisé dans la région : 0.1

Tonnage régional utilisé (tonnes/an) : 94

Fraction du tonnage régional utilisé localement : 1

Tonnage annuel du site (tonnes/an) : 94

Tonnage journalier maximum du site (kg/an) : 4.7E3

Fréquence et durée de l'utilisation :

Rejet continu [FD2]

Jours d'émission (jours/an) : 20

Facteurs d'environnement non-influencés par la gestion des risques :

Facteur local de dilution dans l'eau douce : 10

Facteur local de dilution dans l'eau de mer : 100

Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement :

Fraction de rejet dans l'air du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.003

Fraction de rejet aux égouts du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.01

Fraction de rejet au sol du procédé (rejet initial avant RMM) : 0.0001

Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales :

Le risque lié à l'exposition environnementale est dû à l'homme via exposition indirecte (majoritairement l'inhalation) [STP7k].

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées via traitement des eaux domestiques (%) :95.5

Tonnage maximum autorisé sur site (M_{Safe}) : 4.2e4

Flux de traitement des eaux usées domestiques supposé ($m^3/jour$) : 2000

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer :

La substance est consommée pendant l'utilisation et il n'y a pas de déchet de la substance créée. [ERW3].

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets :

Emissions de combustion limitées par le contrôle des émissions d'échappement. [ETW1].

Des informations supplémentaires sur les bases d'attribution des OC et RMM identifiés sont disponibles dans le fichier Petrorisk.

10.3. Estimation de l'exposition**10.3.1 Santé**

L'outil ECETOC TRA a été utilisé pour estimer l'exposition sur la place de travail sauf indication contraire. G21.

10.3.2 Environnement

La méthode Hydrocarbon Block a été utilisée pour calculer l'exposition environnementale avec le modèle Petrorisk. [EE2]



10.4. Conseils pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition

10.4.1 Santé

Les expositions prévues ne sont pas attendues de dépasser le DN(M)EL quand les mesures de gestion des risques/Conditions opérationnelles précisées dans la partie 2 sont implémentées. G22

En cas d'adoption d'autres mesures de gestion des risques/condition opérationnelles, les utilisateurs doivent s'assurer que les risques sont gérés au moins à un niveau équivalent.

G23

Les données disponibles sur le danger ne permettent pas de dériver une valeur DNEL pour les effets irritant cutanés. G32. Les données disponibles sur le danger ne montrent pas le besoin de l'établissement de DNEL pour d'autres effets sur la santé. G36. Les mesures de gestion des risques sont basées sur une caractérisation des risques qualitative. G37.

10.4.2 Environnement

Ces conseils sont basés sur des conditions opératoires supposées qui peuvent ne pas être applicable à tous les sites ; ainsi un dimensionnement peut être nécessaire pour définir des mesures de gestion des risques appropriées spécifiques au site. [DSU1]. L'efficacité d'élimination exigée pour les eaux usées peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU2]. L'efficacité d'élimination exigée pour l'air peut être réalisée en utilisant des technologies sur site/hors site, soit indépendamment soit combinées. [DSU3]. Plus de détails sur les technologies de dimensionnement et de contrôle sont fournis dans la fiche d'information SpREC

(<http://cefic.org/en/reach-for-industries-libraries.html>) [DSU4].

Les expositions prévues